

# Tarif KBC

## des principales opérations bancaires

**Actualisé au 22 Octobre 2018**

Ces taux s'appliquent aux consommateurs au sens du Livre Ier du Code de droit économique du 23 février 2013, sauf mention contraire explicite. Le consommateur au sens de ce code est toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Ces tarifs sont actualisés à la date ci-dessus. En ce qui concerne les tarifs modifiés après cette date et ne figurant pas encore dans cette liste pour des raisons techniques, nous vous invitons à consulter le personnel de l'agence qui vous communiquera volontiers les dernières adaptations.

Tous les tarifs s'entendent TVA comprise.

Il s'agit là de services standard. L'ensemble de nos services s'étend bien au-delà de ces produits de base. Informez-vous auprès de cette agence.

Des informations complémentaires et/ou personnalisées, concernant notamment les crédits et les opérations sur titres, sont disponibles au guichet.

# Contents

1. Comptes à vue KBC	3
2. Comptes d'épargne KBC	10
3. Correspondance (extraits de compte)	12
4. KBC-Compte à terme	13
5. Opérations de change	14
6. Paiements internationaux	15
7. Crédit à la consommation KBC	21
8. Crédit hypothécaire (en vue de l'acquisition d'une habitation ou d'un terrain à bâtir)	23
9. Coffres-forts	24
10. Banque à distance	25
11. KBC Rente	26
12. Attestations	27
13. Virements	28
14. Versements et retraits de billets de banque étrangers par comptes devises propres	29
15. Gestion dossier de succession	30
16. Chèques	31
17. Opérations au comptant	32
18. Le régime belge de protection des dépôts et instruments financiers	33

# Comptes à vue KBC

## • Compte à vue

### • Frais de gestion

- Ouverture d'un compte à vue KBC
- Clôture d'un compte à vue KBC
- Commission de gestion mensuelle<sup>1</sup>
- Frais liés à la rupture de la relation commerciale par la banque à la suite de l'omission de communiquer les données d'identification, tel que prévu par la législation anti-blanchiment<sup>2</sup>.

### • Opérations en euros

A partir de la 1<sup>e</sup> opération débitrice tarifable, les tarifs unitaires suivants s'appliquent<sup>3</sup>:

- |   |      |
|---|------|
| - virements en Belgique ou européens par le guichet   | 0,50 |
| - virement papier en Belgique ou européens  | 0,50 |
| - retraits d'argent au guichet <sup>4</sup>   | 0,35 |
| - Retrait avec la Carte Cash KBC  | 0,35 |
| - retraits d'argent avec la carte KBC à un automate autre que KBC/CBC/KBC Brussels dans la zone Euro (avec fonction carte) <sup>5</sup> | 0,20 |

Un virement européen répond aux caractéristiques suivantes :

- le virement est à un pays de la zone SEPA<sup>6</sup>
- le montant du virement est exprimé en euro
- le numéro de compte IBAN du bénéficiaire et le code Bic (anciennement l'adresse SWIFT) du banquier du bénéficiaire sont corrects et correspondant
- le nom et l'adresse du bénéficiaire sont complets
- la devise du compte donneur d'ordre est l'euro

1 La cotisation mensuelle est fixée sur la base de la détention de produits au premier jour ouvrable du mois. Le décompte a lieu le dernier jour ouvrable du mois.

2 Dans la mesure où le compte à vue est suffisamment approvisionné.

3 Les clients KBC à partir de 65 ans sont exempts de ces frais. Les clients moins valides de KBC, sur demande auprès de leur propre agence bancaire KBC, peuvent obtenir une exemption pour ces tarifs unitaires.

4 Gratuit dans l'agence chargée de la tenue du compte s'il n'y a pas de distributeur KBC-.

5 Cette fonction est standard dans la zone géographique européenne (y compris les territoires européens, la Turquie, la Russie, la Kirghizie, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Ouzbékistan et Israël). Elle doit être activée au préalable si vous voyagez en dehors de cette zone.

6 La zone SEPA ou 'Single Euro Payments Area' se compose des pays de l'Union Européenne (UE) et de la Norvège, d'Islande, du Liechtenstein, de la Suisse et de Monaco. L'Union européenne (UE) inclut les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypres, Danemark, Espagne (y compris les Iles Canaries, Ceuta et Melilla), Estonie, Finlande (y compris les Iles Aland), France (y compris la Martinique, Grèce, la Guadeloupe, La Guyane française et la Réunion), Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal (y compris les Açores et Madère), Roumanie, Royaume-Uni (y compris Gibraltar), Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.

	%	EUR		%	EUR
- le numéro de compte IBAN du donneur d'ordre est correct et le nom et l'adresse du donneur d'ordre sont complets					
- vous avez opté pour la répartition des frais selon le principe du partage (SHA)					
- aucune communication n'est faite à la banque donneuse d'ordre et/ou à la banque bénéficiaire					
<b>• Opérations particulières</b>					
- demande de formules de chèque (par 10 chèques)					4,00
- émission d'un chèque					0,60
<b>• Taux d'intérêt créditeurs</b> (avant précompte mobilier)					
- Avoirs en EUR (au-dessus de la tranche sans intérêts de 2 000 EUR)	0,00				
- Avoirs en devises	0,00				
Périodicité: décompte annuel des intérêts débiteurs et créditeurs, à moins que les intérêts débiteurs après compensation ne s'élèvent à plus de 2,50 EUR. Dans ce cas, il y a un décompte trimestriel.					
<b>• Taux d'intérêt débiteurs</b>					
Tarif applicable à tous les soldes débiteurs (entre autres dépassements)					
- Avoirs en EUR	10,48				
- Avoirs en devises : taux call de la devise +9% (maximum 9,95%)					
Pour les consommateurs et les non-consommateurs :					
Décompte annuel des intérêts débiteurs et créditeurs, à moins qu'à la fin de chaque trimestre à compter du 1 <sup>er</sup> janvier, les intérêts débiteurs ne s'élèvent à plus de 2,50 euros après compensation avec les intérêts créditeurs. Dans ce cas, il est procédé à un décompte trimestriel. Un droit d'écriture de 0,15 euro est dû pour chaque décompte. Le taux d'intérêt débiteur est exprimé sur une base annuelle et peut être modifié à tout moment par la banque. Les clients KBC sont informés de toute adaptation du taux d'intérêt débiteur. Les intérêts débiteurs sont calculés quotidiennement au moyen de la formule suivante :					
$\{(1 + \text{taux débiteur annuel})^{(1/4)} - 1\} \times 4 / 365$ .					

%	EUR
---	-----

En cas de rappel, des frais de 7,50 euros (+ frais de porto), sont portés en compte maximum une fois par mois.

**• Date de valeur**

- Opérations débitrices:

Virements en Belgique ou européens (support papier ou électronique), ordres permanents, virement périodique, domiciliation en Belgique ou européenne, décompte carte de crédit<sup>6</sup>, paiement par carte et retrait à un distributeur automatique de billets en Belgique: date de comptabilisation. Retrait au guichet en Belgique: date de comptabilisation émission d'un chèque en Belgique: date de comptabilisation – 1 jour civil

- Opérations créditrices :

virements en Belgique ou européens: date de comptabilisation Versement au guichet: date de comptabilisation Versement via coffre de nuit ou enveloppe automate de versement : date de comptabilisation Versement via dépôt intelligent : date de comptabilisation Remise de chèques sur votre compte: date de comptabilisation + 2 jours civils

**• Cartes de débit**

Carte bancaire KBC (cotisation mensuelle)<sup>1</sup>:

Les fonctions suivantes peuvent être activées séparément:

- accès à l'internet banking<sup>8</sup>
- retrait d'argent aux automates KBC/CBC/KBC Brussels
- paiements par carte bancaire KBC<sup>5</sup>
- virements et consultation du solde
- retrait d'argent à un automate non KBC/CBC/KBC Brussels<sup>5</sup>
- versements aux automates KBC/CBC
- demande d'extraits de compte à un automate KBC/CBC/KBC Brussels

0,50

7 Pas d'application en dessous de 18 ans  
 8 Accès aux automates KBC, KBC Touch et à KBC Mobile.  
 9 Imputation lors de la demande de la Carte bancaire KBC avec photo, pas de cotisation mensuelle à payer.  
 10 Imputation lors de la demande de remplacement de la carte, pas de cotisation mensuelle à payer  
 11 Les cartes de crédit peuvent être utilisées partout dans le monde, à l'exception des États-Unis. Elles doivent être activées au préalable en vue de leur utilisation aux États-Unis.  
 12 KBC-PINTO VISA, KBC Flex Budget: voir Crédit à la consommation - Ouverture de crédit avec carte p7/2

%	EUR
---	-----

Personnalisation de la Carte bancaire KBC avec une photo<sup>9</sup> 10,00  
 Go Carte KBC 10,00  
 Imputation remplacement carte<sup>10</sup> 6,00

Les frais de retrait d'argent avec la Carte bancaire KBC à un automate autre que KBC/CBC/KBC Brussels dans la zone Euro (avec fonction carte)<sup>5</sup> - voir 'Opérations en euros' p 1.1

**• Cartes de crédit<sup>11</sup>**

Cotisation mensuelle<sup>1</sup>

- KBC-PINTO VISA<sup>12+13</sup> 1,65
- Carte de crédit KBC Silver (avec ou sans KBC Flex Budget)<sup>12</sup> 1,83
- Carte de crédit KBC Gold avec KBC Flex Budget<sup>12</sup> 4,58
- Carte de crédit KBC Gold 4,08
- Carte de crédit KBC Platinum avec KBC Flex Budget<sup>12</sup> 7,33

Frais de retrait avec cartes de crédit KBC:

- à des distributeurs automatiques de billets dans la zone Euro: pourcentage sur le montant retiré avec un minimum de 5,00 EUR<sup>14</sup> 1
  - dans des agences de change dans la zone Euro: pourcentage sur le montant retiré avec un minimum de 5,00 EUR<sup>15</sup> 2
  - par virement vers le propre compte à vue : un pourcentage sur le montant retiré avec un minimum de 5 euros<sup>14+16</sup> 1
- (ces frais ne s'appliquent pas aux Cartes de crédit KBC Silver avec KBC Flex Budget, Gold avec KBC Flex Budget et Platinum avec KBC Flex Budget qui ont été prélevées depuis le 29 août 2016)

Imputation remplacement carte<sup>10</sup>

- Carte de crédit KBC Silver (avec ou sans KBC Flex Budget), Carte de crédit KBC Gold (avec ou sans KBC Flex Budget), Carte de crédit KBC Platinum avec KBC Flex Budget, KBC-PINTO VISA 6,00

13 Les prix et coûts liés à ces cartes mentionnés dans le présent document s'appliquent uniquement aux détenteurs actuels de ces cartes de crédit. KBC-PINTO VISA n'est plus en vente depuis le 1 janvier 2011.  
 14 Pour la carte KBC-PINTO VISA ces frais s'élèvent à 1,5%, avec un minimum de 3,72 euros.  
 15 Pour la carte KBC-PINTO VISA ces frais s'élèvent à 2%, avec un minimum de 4,96 euros.  
 16 Cette opération ne peut pas être effectuée avec Carte de crédit KBC Silver sans KBC Flex Budget et Carte de crédit KBC Gold sans KBC Flex Budget.

	%	EUR
<b>• Cartes prépayées<sup>17</sup></b>		
Cotisation mensuelle <sup>1</sup>		
- Carte Prepaid KBC		1,00
Imputation remplacement carte <sup>10</sup>		6,00
Coûts retrait d'argent avec Carte Prepaid KBC		
- Au distributeur dans la zone Euro : pourcentage sur le montant retiré, avec un minimum de 5,00 euros	1	
- Dans bureau de change dans la zone Euro : pourcentage sur le montant retiré, avec un minimum de 5,00 euros	2	
Chargement		
- Par virement : Voir 'opérations en euros' - p. 1/1		
- Via le bouton de chargement real-time dans KBC Touch/ KBC Mobile:		gratuit
Déchargement		
		gratuit
<b>• Assurance compte KBC</b>		
Cotisation mensuelle		0,40
Seuls les clients qui ont adhéré à cette assurance paient la prime et bénéficient des couvertures prévues dans la police.		
<b>• Opérations bancaires à distance</b>		
Cotisation mensuelle		gratuit
- KBC Mobile		
- KBC Touch		
<b>• Divers</b>		
Frais liés à l'omission de communiquer les données d'identification, tel que prévu par la législation anti-blanchiment.		15,00
<b>• Service bancaire de base KBC</b>		
Le Service bancaire de base KBC est un compte à vue conformément au Code de droit économique <sup>18</sup> .		

17 La Carte Prepaid KBC est utilisable partout dans le monde, à l'exception des Etats-Unis. Elles doivent être activées au préalable en vue de leur utilisation aux États-Unis.

18 En vertu de cette loi, toute personne qui agit dans un but censé être étranger à ses activités commerciales, Professionnelles ou artisanales a droit à un service bancaire de base, à condition qu'elle ne dispose pas déjà d'un compte à vue.

	%	EUR
<b>• Contribution mensuelle</b>		
La contribution mensuelle comprend <sup>1+19</sup> :		1,00
- ouverture et liquidation du compte		
- indemnité de gestion		
- 36 opérations débitrices manuelles. Par opérations manuelles, nous entendons: voir 'Opérations en excès'		
- nombre illimité d'opérations électroniques		
- nombre illimité d'opérations créditrices		
- Carte bancaire KBC		
- domiciliations, ordres permanents		
Une situation débitrice n'est pas autorisée.		
<b>• Frais de rupture de la relation commerciale</b>		
Frais liés à la rupture de la relation commerciale par la banque à la suite de l'omission de communiquer les données d'identification, tel que prévu par la législation anti-blanchiment <sup>2</sup> .		100,00
<b>• Opérations en excès</b>		
A partir de la 37 <sup>e</sup> opération débitrice manuelle, les tarifs unitaires suivants s'appliquent <sup>20</sup> :		
- Virement papier en Belgique ou européens		0,50
- Retrait au guichet <sup>4</sup>		0,35
- Retrait d'argent à un automate non KBC/CBC/KBC Brussels <sup>5</sup>		0,20
<b>• Taux créditeur</b>		
Voir 'Compte à vue KBC – Taux créditeur', p. 1/1		
<b>• Date de valeur</b>		
Voir 'Compte à vue KBC – Date de valeur', p. 1/2		
<b>• Photo sur Carte bancaire KBC</b>		
Voir 'Compte à vue - Cartes de débit - Personnalisation de la Carte bancaire KBC avec une photo', p1/2		
<b>• Go Carte KBC</b>		
Voir 'Compte à vue - Cartes de débit - Go Carte KBC', p1/2		
<b>• Imputation remplacement carte</b>		
Voir 'Compte à vue - Cartes de débit - Imputation remplacement carte',		

19 Gratuit jusqu'à 24 ans inclus.

20 Les clients de KBC à partir de 65 ans sont exonérés de ces frais.

p1/2

#### • Divers

Frais liés à l'omission de communiquer les données d'identification, tel que prévu par la législation anti-blanchiment.

#### • Compte Base KBC

##### • Cotisation mensuelle<sup>1</sup>

La cotisation mensuelle comprend :

- Ouverture et liquidation d'un compte
- Commission de gestion annuelle
- Opérations débitrices électroniques illimitées
  - Retrait d'argent liquide à un distributeur automatique de billets KBC/CBC/KBC Brussels
  - Virements électroniques
  - Paiements avec Carte bancaire KBC en Europe en euros
- Carte bancaire KBC avec fonctions
  - accès à l'internet banking<sup>8</sup>
  - retrait d'argent aux automates KBC/CBC/KBC Brussels
  - paiements par carte bancaire KBC/CBC<sup>5</sup>
  - virements et consultation du solde
  - retrait d'argent à un automate non KBC/CBC/KBC Brussels<sup>5</sup>
  - versements aux automates KBC/CBC/KBC Brussels
  - demande d'extraits de compte à un automate KBC/CBC/KBC Brussels
- Abonnement KBC Touch/KBC Mobile

##### • Réductions

Les clients KBC ayant un Compte Base peuvent bénéficier de conditions spéciales sur les produits suivants :

- Cartes bancaires KBC supplémentaires (cotisation mensuelle)

%

EUR

15,00

gratuit

0,50

#### • Frais de rupture de la relation commerciale

Frais liés à la rupture de la relation commerciale par la banque à la suite de l'omission de communiquer les données d'identification, tel que prévu par la législation anti-blanchiment<sup>2</sup>.

100,00

#### • Opérations en euros

À partir de la première opération débitrice, les tarifs unitaires suivants s'appliquent :

- Virements en Belgique ou européens par le guichet 0,50
- Virement papier en Belgique ou européens 0,50
- Retraits d'argent au guichet 0,35
- Retrait avec la Carte Cash KBC 0,35
- Retraits d'argent avec la carte KBC à un automate autre que KBC/CBC/KBC Brussels dans la zone Euro (avec fonction carte<sup>5</sup>). 0,20

#### • Opérations particulières

- Demande de formules de chèques (par 10 chèques) 4,00
- Émission de chèques 0,60

#### • Taux d'intérêt créditeurs (avant précompte mobilier)

Cf. « Compte à vue KBC – Taux d'intérêt créditeurs » p. 1/1

#### • Taux d'intérêt débiteurs

Cf. « Compte à vue KBC – Taux d'intérêt débiteurs » p 1/1.

#### • Date de valeur

Cf. « Compte à vue KBC – Date de valeur » p. 1/2

#### • Assurance compte KBC

Cotisation mensuelle<sup>1</sup>

Seuls les clients qui ont adhéré à cette assurance paient la prime et bénéficient des couvertures prévues dans la police

0,40

#### • Carte bancaire KBC avec photo

Au lieu d'une carte bancaire KBC ordinaire, le client de KBC peut demander une Carte bancaire KBC avec photo.

Il y a une redevance unique par photo sur carte:

- Personnalisation de la Carte bancaire KBC avec une photo

10,00

	%	EUR
<b>Go Carte KBC</b>		10,00
La Go Carte KBC est une carte de débit temporaire que le client peut retirer dans une agence bancaire KBC en attendant de recevoir sa Carte bancaire KBC définitive (avec photo) et qu'il peut utiliser directement. L'obtention d'une Go Carte KBC est subordonnée à une nouvelle demande ou au remplacement (par Card Stop) d'une Carte bancaire KBC (avec photo). Une cotisation unique est due lors de la demande de la Go Carte KBC.		
<b>• Carte Prepaid KBC<sup>17</sup></b>		
Cotisation mensuelle <sup>1</sup>		1,00
- Carte Prepaid KBC		
Coûts retrait d'argent avec Carte Prepaid KBC		
- Au distributeur dans la zone Euro : pourcentage sur le montant retiré, avec un minimum de 5,00 euros	1	
- Dans bureau de change dans la zone Euro : pourcentage sur le montant retiré, avec un minimum de 5,00 euros	2	
Chargement		
- Par virement : Voir 'opérations en euros' - p. 1/4		gratuit
- Via le bouton de chargement real-time dans KBC Touch/KBC Mobile		gratuit
Déchargement		
<b>• Imputation du remplacement de la Carte bancaire KBC ou de la Carte Prepaid KBC</b>		6,00
Imputation lors de la demande de remplacement de la carte		
<b>• Notifications</b>		
- Utilisation sécurisée de la carte (SMS)		gratuit
- Opérations non réalisables (KBC Mobile)		gratuit
<b>• Divers</b>		
Frais liés à l'omission de communiquer les données d'identification, tel que prévu par la législation anti-blanchiment.		15,00
<b>• L'Internet en toute sécurité</b>		
- Ass. Internet KBC uniquement pour ce compte		3,00
- Ass. Internet KBC pour tous les comptes de la famille		6,00
- KBC Cybersecurity Service		3,00

## • Compte Plus KBC

### • Cotisation mensuelle<sup>1</sup>

La cotisation mensuelle comprend :

- Ouverture et liquidation d'un compte
- Commission de gestion annuelle
- Opérations illimitées comprises
- Voir « opérations illimitées comprises »
- 2 Cartes bancaires KBC avec fonctions
  - accès à l'internet banking<sup>8</sup>
  - retrait d'argent aux automates KBC/CBC/KBC Brussels
  - paiements par carte bancaire KBC/CBC<sup>5</sup>
  - virements et consultation du solde
  - retrait d'argent à un automate non KBC/CBC/KBC Brussels<sup>5</sup>
  - versements aux automates KBC/CBC/KBC Brussels
  - demande d'extraits de compte à un automate KBC/CBC/KBC Brussels
- Personnalisation de la Carte bancaire KBC avec une photo (annuellement 2 fois inclus)
- Go Carte KBC (annuellement 2 fois inclus, ensuite 10 euros)
- Remplacement de la Carte bancaire KBC, de la Carte de Crédit KBC, de la Carte Prepaid KBC
- Abonnement KBC-Phone
- Abonnement KBC Touch/KBC Mobile

La cotisation mensuelle est déterminée par le type de carte de crédit le plus onéreux faisant partie du Compte Plus KBC

- Sans Carte de crédit
- Avec Carte de crédit KBC Silver (avec ou sans KBC Flex Budget)<sup>12</sup>, KBC-PINTO VISA<sup>12 + 13</sup>
- Avec Carte de crédit KBC Gold (avec ou sans KBC Flex Budget)<sup>12</sup>
- Avec Carte de crédit KBC Platinum avec KBC Flex Budget<sup>12</sup>

### • Réductions

Les clients KBC ayant un Compte Plus KBC peuvent bénéficier de conditions spéciales sur les produits suivants :

- Cartes bancaires KBC supplémentaires<sup>1</sup> (cotisation mensuelle)
- Cartes de crédit KBC<sup>1</sup> – tous types (cotisation mensuelle)

	%	EUR		%	EUR
<p>• <b>Frais de rupture de la relation commerciale</b></p> <p>Frais liés à la rupture de la relation commerciale par la banque à la suite de l'omission de communiquer les données d'identification, tel que prévu par la législation anti-blanchiment<sup>2</sup>.</p>		100,00	<p>• <b>Go Carte KBC</b></p> <p>La Go Carte KBC est une carte de débit temporaire que le client peut retirer dans une agence bancaire KBC en attendant de recevoir sa Carte bancaire KBC définitive (avec photo) et qu'il peut utiliser directement. L'obtention d'une Go Carte KBC est subordonnée à une nouvelle demande ou au remplacement (par Card Stop) d'une Carte bancaire KBC (avec photo). Pour les demandes qui ne sont pas incluses dans la cotisation mensuelle, une cotisation unique est due lors de la demande de la Go Carte KBC.</p>		10,00
<p>• <b>Opérations comprises illimitées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Virements en Belgique ou européens par le guichet</li> <li>- Virement papier en Belgique ou européens</li> <li>- Retraits d'argent au guichet<sup>4</sup></li> <li>- Retrait avec la Carte Cash KBC</li> <li>- Retraits d'argent avec la carte KBC à un automate autre que KBC/CBC/KBC Brussels dans la zone Euro (avec fonction carte<sup>5</sup>).</li> </ul>			<p>• <b>Carte Prepaid KBC</b></p> <p>Voir « Carte Prepaid KBC » p.1/5</p>		
<p>• <b>Opérations particulières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande de formules de chèques (par 10 chèques)</li> <li>- Émission de chèques</li> </ul>		4,00 0,60	<p>• <b>Notifications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation sécurisée de la carte (SMS)</li> <li>- Opérations non réalisables (KBC Mobile)</li> <li>- Paiements entrants (KBC Mobile)</li> </ul>		gratuit gratuit gratuit
<p>• <b>Taux d'intérêt créditeurs</b> (avant précompte mobilier)</p> <p>Cf. « Compte à vue KBC – Taux d'intérêt créditeurs » p. 1/1</p>			<p>• <b>Divers</b></p> <p>Frais liés à l'omission de communiquer les données d'identification, tel que prévu par la législation anti-blanchiment.</p>		15,00
<p>• <b>Taux d'intérêt débiteurs</b></p> <p>Cf. « Compte à vue KBC – Taux d'intérêt débiteurs » p. 1/1</p>			<p>• <b>L'Internet en toute sécurité</b></p> <p>Voir « L'Internet en toute sécurité » p.1/5</p>		
<p>• <b>Date de valeur</b></p> <p>Cf. « Compte à vue KBC – Date de valeur » p. 1/2</p>			<p>• <b>Compte Plus KBC pour les jeunes</b></p> <p>Compte Plus KBC sans carte de crédit pour les jeunes : de 11 à 25 ans Compte Plus KBC avec carte de crédit pour les jeunes : de 18 à 25 ans</p>		
<p>• <b>Assurance compte KBC</b></p> <p>Cf. « Assurance Compte KBC » p. 1/4</p>		0,40	<p>• <b>Cotisation mensuelle<sup>1</sup></b></p> <p>La cotisation mensuelle pour le Compte Plus KBC comprend : Cf. p 1/5 « Compte Plus KBC »</p>		
<p>• <b>Carte bancaire KBC avec photo</b></p> <p>Au lieu d'une carte bancaire KBC ordinaire, le client de KBC peut demander une Carte bancaire KBC avec photo. Pour les demandes non comprises de dans sa cotisation mensuelle, il y a une redevance unique par photo sur carte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnalisation de la Carte bancaire KBC avec une photo</li> </ul>		10,00	<p>La cotisation mensuelle est déterminée par le type de carte de crédit le plus onéreux faisant partie du Compte Plus KBC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans Carte de crédit</li> <li>- Avec Carte de crédit KBC Silver (avec ou sans KBC Flex Budget)<sup>12</sup>, KBC-PINTO VISA<sup>12+13</sup></li> <li>- Avec Carte de crédit KBC Gold (avec ou sans KBC Flex Budget)<sup>12</sup></li> <li>- Avec Carte de crédit KBC Platinum avec KBC Flex Budget<sup>12</sup></li> </ul>		gratuit 1,00 4,00 7,00



	%	EUR		%	EUR
<p><b>• Réductions</b></p> <p>Les clients KBC ayant un Compte Plus KBC peuvent bénéficier de conditions spéciales sur les produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartes bancaires KBC supplémentaires<sup>1</sup> (cotisation mensuelle)</li> <li>- Cartes de crédit KBC – tous types<sup>1</sup> (cotisation mensuelle)</li> </ul>		0,50 1,00	<p><b>• Go Carte KBC</b></p> <p>La Go Carte KBC est une carte de débit temporaire que le client peut retirer dans une agence bancaire KBC en attendant de recevoir sa Carte bancaire KBC définitive (avec photo) et qu'il peut utiliser directement. L'obtention d'une Go Carte KBC est subordonnée à une nouvelle demande ou au remplacement (par Card Stop) d'une Carte bancaire KBC (avec photo). Pour les demandes qui ne sont pas incluses dans la cotisation mensuelle, une cotisation unique est due lors de la demande de la Go Carte KBC.</p>		10,00
<p><b>• Frais de rupture de la relation commerciale</b></p> <p>Frais liés à la rupture de la relation commerciale par la banque à la suite de l'omission de communiquer les données d'identification, tel que prévu par la législation anti-blanchiment<sup>2</sup>.</p>		100,00	<p><b>• Carte Prepaid KBC</b></p> <p>Voir « Carte Prepaid KBC » p.1/5</p>		
<p><b>• Opérations débitrices tarifiables<sup>21</sup></b></p> <p>Les opérations débitrices tarifiables en euros sont gratuites</p>			<p><b>• Notifications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation sécurisée de la carte (SMS)</li> <li>- Opérations non réalisables (KBC Mobile)</li> <li>- Paiements entrants (KBC Mobile)</li> </ul>		gratuit gratuit gratuit
<p><b>• Taux d'intérêt créditeurs</b> (avant précompte mobilier)</p>	0,00		<p><b>• Divers</b></p> <p>Frais liés à l'omission de communiquer les données d'identification, tel que prévu par la législation anti-blanchiment.</p>		15,00
<p><b>• Taux d'intérêt débiteurs</b></p> <p>Cf. « Compte à vue KBC – Taux d'intérêt débiteurs » p. 1/1</p>			<p><b>• L'Internet en toute sécurité</b></p> <p>Voir « L'Internet en toute sécurité » p.1/5</p>		
<p><b>• Date de valeur</b></p> <p>Cf. « Compte à vue KBC – Date de valeur » p. 1/2</p>			<p><b>• Compte Investisseur KBC</b></p>		
<p><b>• Assurance compte KBC</b></p> <p>Cf. « Assurance Compte KBC » p. 1/4</p>		0,40	<p><b>• Cotisation annuelle</b></p>		gratuit
<p><b>• Carte bancaire KBC avec photo</b></p> <p>Au lieu d'une carte bancaire KBC ordinaire, le client de KBC peut demander une Carte bancaire KBC avec photo. Pour les demandes non comprises de dans sa cotisation mensuelle, il y a une redevance unique par photo sur carte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnalisation de la Carte bancaire KBC avec une photo<sup>8</sup></li> </ul>		10,00	<p><b>• Intérêt créditeur</b> (avant précompte mobilier)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoirs en EUR</li> <li>- Avoirs en USD</li> <li>- Avoirs en devises (à l'exception de l'USD) : taux call de la devise -1,30% (minimum 0%)</li> </ul>	0,00 0,10	
			<p><b>• Intérêt débiteur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoirs en EUR</li> <li>- Avoirs en USD : taux call USD + 9% (maximum 9,95%)</li> <li>- Avoirs en devises (à l'exception de l'USD) : taux call de la devise +9% (maximum 9,95%).</li> </ul>	10,48	

21 Par opérations débitrices tarifiables nous entendons: voir 'Opérations en euros' p. 1/4

# Comptes d'épargne KBC

## • Frais de gestion

- Ouverture d'un compte d'épargne KBC
- Liquidation d'un compte d'épargne KBC en quittant KBC Bank
- Commission de gestion annuelle

## • Intérêts créditeurs<sup>1</sup> (avant précompte mobilier)

- Personnes physiques
- Compte d'épargne PLUS
- Compte d'épargne PRO

- Le calcul du taux de base tient compte du nombre de jours réels de l'année civile (365/366)

Une modification du taux de base a une incidence immédiate sur les montants courants.

Le calcul du taux de base se fait selon 2 principes :

### Le calcul journalier

L'épargne produit des intérêts à partir du jour calendrier qui suit le versement et ne produit plus d'intérêts à partir du jour calendrier du retrait.

### Compensation

Les versements et retraits effectués le même jour calendrier sont compensés pour le calcul des intérêts afin d'éviter toute perte d'intérêts.

- À la fin de chaque année civile (avec date valeur le 1er janvier) ou à la liquidation du compte, le titulaire du compte reçoit les intérêts de base acquis de l'année écoulée.

%

EUR

gratuit

gratuit  
néant

0,01

0,00

0,00

- Prime de fidélité
  - Personnes physiques
  - Compte d'épargne PLUS
  - Compte d'épargne PRO

%

EUR

0,10

0,00

0,00

- Modalités de la prime de fidélité

- Période de tenue en compte minimale pour bénéficier de la prime de fidélité :

La période de calcul de la prime de fidélité commence le jour civil qui suit le jour civil du versement ou à la date d'acquisition de la prime de fidélité précédente. La prime de fidélité est récurrente, c'est-à-dire qu'une nouvelle période de douze mois pour le calcul de la prime de fidélité commence aussitôt la prime de fidélité acquise.

La prime de fidélité est octroyée et calculée pour tous les montants restant en compte d'épargne pendant douze mois complets consécutifs après le versement ou après l'obtention de la prime de fidélité précédente.

La date d'acquisition est la date à laquelle la prime de fidélité est obtenue. Cette date se situe jour pour jour douze mois après que la période de calcul de la prime de fidélité ait commencé à courir. Si la date d'acquisition tombe à une date inexistante, le dernier jour civil du mois en cours est pris en compte.

<sup>1</sup> Pour les personnes physiques : jusqu'à 960 euros (revenus 2018), les intérêts sont exonérés de précompte mobilier; au-delà, on applique le taux de 15%. Pour les personnes mariées et cohabitants légaux, il y a une exonération jusqu'à 1 920 euros par an sur un compte commun.

	%	EUR
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La prime de fidélité est garantie: le taux d'intérêt qui est d'application à la date où la période de calcul commence à courir reste d'application pour tout cette période de fidélité. Une modification du taux d'intérêt n'a aucun effet sur les périodes de prime de fidélité en cours.</li> <li>- La prime de fidélité est calculée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• avec date de valeur le premier jour calendrier du trimestre suivant le trimestre pendant lequel la prime de fidélité a été acquise. Les primes de fidélité acquises sont portées en compte une fois par trimestre. En janvier, avril, juillet et octobre, la Banque inscrit sur le compte la prime de fidélité acquise au cours du trimestre précédent. Le montant de la prime de fidélité produit des intérêts à compter du premier jour du trimestre qui suit le trimestre où la prime de fidélité a été acquise ;</li> <li>• ou au moment de la liquidation du compte.</li> </ul> </li> </ul>		
<p><b>• Date de valeur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intérêts de base : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Versement : intérêts à partir du jour civil suivant le versement</li> <li>- Retrait d'argent : jusqu'à la veille du retrait inclus</li> </ul> </li> <li>- Prime de fidélité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Versement : intérêts à partir du jour civil suivant le versement</li> <li>- Retrait d'argent : en cas de retrait d'argent, les avoirs en compte d'épargne pour lesquels la période de tenue est la moins longue sont prélevés en premier lieu.</li> </ul> </li> </ul> <p>En cas de retrait et de versement le même jour, la valeur est compensée.</p>		
<p><b>• Assurance compte KBC</b></p> <p>Cotisation annuelle</p> <p>Seuls les clients ayant souscrit cette assurance paient la prime et bénéficient des garanties de la police.</p>		4,80

**• KBC-Start2Save<sup>2</sup>**

(ne sera plus proposée à partir du 1 janvier 2017)

**• Intérêts créditeurs<sup>1</sup>**

- Taux de base	0,15
- Prime de fidélité	0,10
- Modalités prime de fidélité :	
voir Compte d'épargne KBC	

1 Pour les personnes physiques : jusqu'à 960 euros (revenus 2018), les intérêts sont exonérés de précompte mobilier; au-delà, on applique le taux de 15%. Pour les personnes mariées et cohabitants légaux, il y a une exonération jusqu'à 1 920 euros par an sur un compte commun.

2 Seuls peuvent être portés au crédit de KBC-Start2Save des montants versés dans le cadre d'un ordre d'Épargne périodique depuis un compte à vue auprès de KBC ou d'un autre établissement financier. Cet ordre doit porter sur un montant mensuel de 500 euros maximum.

## Correspondance (extraits de compte)

### • Envoi par la poste

	%	EUR
- Pour un compte à vue: Fréquence mensuelle		0,85
Fréquence journalière		7,65
- Pour le Compte d'épargne KBC:		gratuit

### • Tenue à l'agence/boîte postale à l'agence

- Pour un compte à vue et le Compte d'épargne KBC: par compte (décompte annuel):		15,00
---	--	-------

### • Par distributeur automatique

- Pour un compte à vue et le Compte d'épargne KBC: Par imprimante Automate KBC		gratuit
---	--	---------

### • Via KBC Touch/KBC Mobile

- Pour un compte à vue et le Compte d'épargne KBC:		gratuit
--	--	---------



## KBC-Compte à terme

Nous ne proposons pas actuellement de comptes à terme.  
Plus d'infos sur nos autres produits d'épargne et de placement  
dans votre agence ou sur [www.KBC.be](http://www.KBC.be)

%	EUR
---	-----

%	EUR
---	-----



# Opérations de change

- **Billets de banque étrangers**

- **Cours de change**

- Les cours des billets de banque étrangers sont sujets à fluctuations.  
Pour les taux voir page suivante.

- **Achat et vente**

- Pas de frais pour le traitement manuel des billets de banque étrangers.
- Le feuillet des cours (voir page ci-après) reprend tous les billets de banque étrangers que KBC achète et vend.

- **Date de valeur**

- Opérations débitrices  
Le client achète des billets de banque étrangers à la banque :  
date de valeur = date de comptabilisation.
- Opérations créditrices  
Le client vend des billets de banque étrangers à la banque :  
date de valeur = date de comptabilisation.

%

EUR

%

EUR



5

# Paievements internationaux

## • Types de virements transfrontaliers

### • Virement européen

voir Comptes à vue KBC – opérations en dépassement

### • Virement international

Un virement international est un virement répondant au moins à une des caractéristiques suivantes :

- Il est effectué vers/au départ d'un pays en dehors de la zone SEPA
- Il est exprimé dans une monnaie autre que l'euro
- Le virement est effectué vers/au départ d'un pays de la zone SEPA en euro mais ne répond pas aux conditions d'un virement européen
- Il peut avoir la forme d'un chèque bancaire international (tant en devise qu'en euro)

### • Domiciliation européenne

voir Comptes à vue KBC – date de valeur

## • Virements transfrontaliers

%	EUR
---	-----

### • Délai d'exécution d'un ordre de virement transfrontalier entrant

Pour chaque virement européen et chaque virement étranger votre compte sera crédité le jour ouvrable bancaire auquel KBC Bank aura reçu les fonds.

### • Commissions et frais : virement vers l'étranger

#### Virement européen

- virement électronique
- virement papier<sup>1</sup>

gratuit  
0,50

#### Virement international

- Vers un pays en dehors de la zone SEPA ou dans une autre devise que l'euro :  
commission de paiement de minimum 9,68 EUR et maximum 145,20 EUR
- Vers un pays de la zone SEPA en EUR mais ne pouvant être traité automatiquement :  
Frais d'intervention :
  - Indication IBAN et/ou BIC
  - Toutes les autres raisons (minimum 9,68 EUR – maximum 145,20 EUR)
 Exception aux frais d'intervention : les virements jusqu'à 25 EUR sont exempts de frais d'intervention.

0,121

0,121

12,10

- virement papier (frais supplémentaires) :  
commission de traitement manuel
- frais de correspondant : frais du banquier étranger, possible uniquement en cas de paiement dans une monnaie non EEE ou avec bénéficiaire auprès d'un banquier en dehors de l'EEE<sup>2</sup>  
Si vous acceptez ce coût, le correspondant de KBC versera le montant total au compte de la prochaine partie dans la chaîne de paiement. KBC met tout en œuvre pour s'assurer que le montant total sera crédité au compte du bénéficiaire.

3,63

<sup>1</sup> A partir de la 37e opération au débit tarifable, voir Compte à vue KBC

- Il est uniquement question des frais internationaux.  
Pour connaître le coût total du virement international, les frais KBC doivent y être ajoutés.

Pays de la banque bénéficiaire	Tarif en euros, hors TVA	Tarif en euros, TVAC
Belgique, Allemagne, Islande, Malte, Vatican.	6	7,26
Canada, Chypre, Danemark, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Croatie, Lettonie, Luxembourg, Ukraine, Autriche, Portugal, Espagne, Suriname, États-Unis, Suède.	10	12,10
Argentine, Australie, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Costa Rica, Philippines, Guatemala, Hong Kong, Inde, Israël, Jamaïque, Yémen, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Oman, Pérou, Roumanie, Arabie saoudite, Serbie, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela, Royaume-Uni, Vietnam, Suisse.	15	18,15
Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Chili, Chine, République du Congo, République démocratique du Congo, <b>Égypte</b> , Estonie, <b>Ethiopie</b> , Ghana, Indonésie, Côte d'Ivoire, Libye, Liechtenstein, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigeria, Russie, Rwanda, Sénégal, Slovaquie, Tanzanie, Thaïlande, Tunisie, Zambie, Zimbabwe, Afrique du Sud	20	24,20
Norvège, Pologne, Singapour.	40	48,40
Reste du monde (entre autres République tchèque, Hongrie, Turquie, Japon, etc.)	50	60,50

- Pour les paiements qui sont effectués vers une banque bénéficiaire dans un pays de EEE et dans une devise de l'EEE, l'option 'tous les frais pour le bénéficiaire' n'est pas autorisée. KBC remplacera , l'option ' tous les frais pour le bénéficiaire' par l'option 'frais partagés'.
- Surcharge pour les paiements en dollar (quel que soit le pays destinataire)
  - Frais supplémentaires comptés par les banques étrangères chargées de traiter le paiement. Consultez votre agence bancaire KBC pour les tarifs.

2 Espace Economique Européen. L'EEE se compose des pays de l'UE, de la Norvège, du Liechtenstein et de l'Islande.

%

EUR

Exceptions:

- pour un virement en Belgique, en euros avec un caractère international, on applique le tarif d'un virement national
- virement en Belgique dans une devise autre que l'EUR : commission de paiement de minimum 9,68 EUR et maximum 145,20 EUR
- un virement international à un autre compte KBC est gratuit.

**Services connexes** (applicables aux 3 types de virements) :

- frais de priorité (p.ex. virement urgent)
- frais de confirmation de l'ordre (confirmation par fax)
- frais de dossier (recherche et suivi postérieurs à la transaction)

### • Commissions et frais : virement de l'étranger

#### Virement européen

#### Virement étranger

Au départ d'un pays en dehors de la zone SEPA ou dans une autre devise que l'euro :

- commission de paiement de minimum 9,68 EUR et maximum 145,20 EUR

Exceptions:

- virement entrant jusqu'à 25 EUR
- virement en Belgique dans une devise autre que l'EUR<sup>3</sup>
- pour un virement en Belgique, en euros avec un caractère international, on applique le tarif d'un virement national
- les virements en couronne suédoise ou leu roumaine au départ d'un État membre de l'Union européenne sont gratuits

**Services connexes** (applicables aux 3 types de virements) :

- frais de dossier (recherche et suivi postérieurs à la transaction), à majorer éventuellement des frais qui nous sont comptés par les autres banques.

3 Le Banquier du donneur d'ordre peut retenir des frais.

%

EUR

0,121

gratuit

0,121

gratuit  
gratuit

30,25



### • Date de valeur

- Pour les virements européens : Voir Compte à vue KBC : date de valeur
- Pour les paiements internationaux sortants (toute devise), votre compte est débité avec valeur de débit = date de comptabilisation.
- Pour les paiements internationaux entrants (toute devise), votre compte est crédité avec valeur de crédit = date de comptabilisation.

### • Cours de change de référence

Les cours de change de référence utilisés par KBC sont déterminés de manière professionnelle, conformément aux principes du marché. Ils intègrent une marge standard de 1% qui est imputée pour les paiements avec conversion de devises.

### • Autres virements internationaux

- Commissions et frais: les mêmes que pour les 'Virements transfrontaliers', plus particulièrement le Virement international.
- Services connexes : les mêmes que pour les 'Virements transfrontaliers'.

Pour les opérations internationales, les intermédiaires peuvent retenir une commission dans une monnaie n'appartenant pas à l'EEE.

%

EUR

### • Paiements de et vers l'étranger par chèques et traites

#### • Vers l'étranger

- Si vous effectuez un paiement vers l'étranger par chèque, les frais suivants sont imputés.
- Les paiements vers l'étranger par traites se font généralement dans le cadre de transactions commerciales. Les frais suivants sont imputés si vous êtes le tiré (débité) d'une traite dont le bénéficiaire est un étranger.
  - Commission de paiement: avec un minimum de 9,68 EUR et un maximum de 145,20 EUR
  - Commission d'encaissement:
    - par chèque
    - par traite: avec un minimum de 12,01 EUR et un maximum de 75,02 EUR
  - Autres frais pour les paiements vers l'étranger par traites:
    - frais d'envoi
    - commission d'acceptation
  - Frais banques étrangères:  
Dans un nombre limité de cas, les banquiers étrangers peuvent également imputer des frais pour les paiements vers l'étranger par chèques ou traites. Ce montant peut fortement varier d'un pays à l'autre. A ces frais s'ajoutent 21 % de TVA.
  - Chèque impayé

%

EUR

0,121

9,68

0,121

6,05

30,25

30,25

## • De l'étranger

- Si vous êtes payé par chèque de l'étranger, vous pouvez remettre ce chèque à votre agence bancaire KBC. Vous trouverez ci-dessous les frais qui seront imputés.
- Les paiements de l'étranger par traites se font généralement dans le cadre de transactions commerciales. Si vous êtes le bénéficiaire d'une traite (dont le débiteur est un étranger), vous pouvez remettre cette traite à votre agence bancaire KBC. Les frais suivants vous seront imputés:

Commission de paiement: avec un minimum de 9,68 EUR et un maximum de 145,20 EUR

Commission d'encaissement:

- par chèque
- par traite: avec un minimum de 12,10 EUR et un maximum de 75,02 EUR

Frais d'envoi

- sur la base d'un encaissement (après encaissement): par chèque
- par inscription directe au crédit: par chèque
- par traite

Exception: traite LCR

Frais banques étrangères

Dans un nombre limité de cas, les banquiers étrangers peuvent également imputer des frais pour des paiements par chèque ou par traite dont vous êtes le bénéficiaire. Ce montant peut fortement varier d'un pays à l'autre. A ces frais s'ajoutent 21 % de TVA.

Frais pour services connexes

- Demande de sort d'un encaissement au correspondant
- Commission de modification
- Traite impayée et chèque (+ frais du correspondant)

%	EUR
0,121	
	9,68
0,121	
	6,05
	3,03
	6,05
	1,51
	9,08
	18,15
	9,08

## • Chèques bancaires internationaux

- Commissions et frais: voir Virement international, p. 6/1.
- Frais de communication :
  - établissement automatique
  - établissement manuel
  - envoi recommandé

7,87  
10,29  
6,05

## • Frais de retrait d'argent aux distributeurs automatiques de billets à l'étranger au moyen d'une Carte bancaire KBC/Go Carte KBC avec fonction 'retrait d'argent automates non KBC/CBC'<sup>4</sup>

Dans les pays de la zone Euro : voir p. 1/1 paiements intérieurs en euro

Dans les pays hors zone Euro :

- Pour la banque étrangère + 0,61 % sur le montant prélevé
- Pour les prestataires de services en Belgique + 0,61 % du montant prélevé

2,12  
1,21

Le taux de change appliqué est basé sur le cours indicatif de la Banque Centrale Européenne, majoré d'un pourcentage pour les retraits dans des pays hors zone Euro.

1,94

## • Frais de paiement à l'étranger au moyen d'une Carte bancaire KBC/Go Carte KBC avec fonction 'paiements en Belgique et à l'étranger'<sup>4</sup>

Pour paiements dans des pays de la zone Euro : voir p. 1/1 paiements intérieurs en euro.

Pour paiements dans des pays hors zone Euro + 1,94 % taux de change

0,61

<sup>4</sup> Cette fonction est standard dans la zone géographique européenne (y compris les territoires européens, la Turquie, la Russie, la Kirghizie, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Ouzbékistan et Israël). Elle doit être activée au préalable si vous voyagez en dehors de cette zone.

**• Frais de retrait avec cartes de crédit KBC à l'étranger (excl. KBC-PINTO VISA)<sup>5</sup>**

Retraits avec Visa ou MasterCard à un distributeur automatique de billets: avec un minimum de 5,00 EUR  
 Retraits avec Visa ou MasterCard dans des agences bancaires ou bureaux de change: avec un minimum de 5,00 EUR.

Le taux de change appliqué est basé sur le cours indicatif de la Banque Centrale Européenne. Celui-ci n'est majoré de 1,60 % que dans le cas de retraits et de paiements dans des pays qui ne font pas partie la zone Euro. Dans les pays qui font partie de la zone Euro, cette marge sur le cours de change n'est pas appliquée.

**• Paiements des frais à l'étranger avec une Carte de crédit KBC (excl. KBC-PINTO VISA)<sup>5</sup>**

Dans les pays de la zone Euro :  
 Dans les pays hors zone Euro : le taux de change appliqué est basé sur le cours indicatif de la Banque Centrale Européenne. Ce taux est majoré d'une marge de taux de change.

**• Frais de retrait avec KBC-PINTO VISA à l'étranger<sup>5</sup>**

Retraits avec KBC-PINTO VISA à un distributeur automatique de billets: avec un minimum de 3,72 EUR  
 Retraits avec KBC-PINTO VISA dans des agences bancaires ou bureaux de change: avec un minimum de 4,96 EUR

Le taux de change appliqué est basé sur le cours indicatif de la Banque Centrale Européenne. Celui-ci n'est majoré de 1,60 % que dans le cas de retraits et de paiements dans des pays qui ne font pas partie de la zone Euro. Dans les pays qui font partie de la zone Euro, cette marge sur le cours de change n'est pas appliquée.

%	EUR
1	
2	
	gratuit
1,6	
1,5	
2	

**• Paiements des frais à l'étranger avec KBC-PINTO VISA<sup>5</sup>**

Dans les pays de la zone Euro :  
 Dans les pays hors zone Euro : le taux de change appliqué est basé sur le cours indicatif de la Banque Centrale Européenne. Ce taux est majoré d'une marge de taux de change.

**• Frais paiement à l'étranger avec Carte Prepaid KBC<sup>6</sup>**

Retraits avec la Carte Prepaid KBC à distributeur automatique de billets : avec un minimum de 5,00 EUR :  
 Retraits avec la Carte Prepaid KBC dans des agences bancaires ou bureaux de change: avec un minimum de 5,00 EUR :  
 Le taux de change appliqué est basé sur le cours indicatif de la Banque Centrale Européenne. Celui-ci n'est majoré de 1,60 % que dans le cas de retraits et de paiements dans des pays qui ne font pas partie de la zone Euro. Dans les pays qui font partie de la zone Euro, cette marge sur le cours de change n'est pas appliquée.

%	EUR
	gratuit
1,6	
1	
2	

<sup>5</sup> Les cartes de crédit peuvent être utilisées partout dans le monde, à l'exception des États-Unis. Elles doivent être activées au préalable en vue de leur utilisation aux États-Unis.  
<sup>6</sup> Dans sa configuration standard, une Carte Prepaid KBC est utilisable partout dans le monde sauf aux États-Unis. Elle doit être activée au préalable en vue de son utilisation aux États-Unis.

# Crédit à la consommation KBC

## • Prêt à tempérament<sup>1</sup>

### • Nouvelle voiture écologique<sup>2</sup>

Montant du crédit (euros)	Durée (exprimée en mois)	TAEG <sup>3</sup>	Taux débiteur	Montant d'un terme (euros)
2 500	24	1,15%	1,15%	105,42
5 000	36	1,15%	1,15%	141,37
12 500	60	1,15%	1,15%	214,48

### • Nouvelle voiture et voiture d'occasion <= 3 ans

Montant du crédit (euros)	Durée (exprimée en mois)	TAEG <sup>3</sup>	Taux débiteur	Montant d'un terme (euros)
2 500	24	1,15%	1,15%	105,42
5 000	36	1,15%	1,15%	141,37
12 500	60	1,15%	1,15%	214,48

### • Confort d'habitation

Montant du crédit (euros)	Durée (exprimée en mois)	TAEG <sup>3</sup>	Taux débiteur	Montant d'un terme (euros)
2 500	24	2,45%	2,45%	106,82
5 000	36	2,45%	2,45%	144,14
12 500	60	2,45%	2,45%	221,42

## • Voiture d'occasion > 3 ans et paiement (anticipé) des impôts

Montant du crédit (euros)	Durée (exprimée en mois)	TAEG <sup>3</sup>	Taux débiteur	Montant d'un terme (euros)
2 500	24	2,95%	2,95%	107,40
5 000	36	2,95%	2,95%	145,30
12 500	60	2,95%	2,95%	224,33

### • Autre

Montant du crédit (euros)	Durée (exprimée en mois)	TAEG <sup>3</sup>	Taux débiteur	Montant d'un terme (euros)
2 500	24	3,95%	3,95%	108,43
5 000	36	3,95%	3,95%	147,36
12 500	60	3,95%	3,95%	229,54

## • Facilité de découvert remboursable dans un délai de trois mois

Montant du crédit (euros)	Durée (exprimée en mois)	TAEG <sup>3</sup>	Taux débiteur	Montant à apurer (euros) après trois mois, calculé sur base du taux débiteur <sup>4</sup>
1 250	3 mois	10,48% <sup>5</sup>	10,48% <sup>5</sup>	1 281,78 <sup>5</sup>

1 KBC applique une majoration de 30 points de base aux clients présentant un risque de crédit élevé.

2 L'émission de CO<sub>2</sub> peut être de maximum 159 grammes par km pour une voiture à essence et de maximum 144 grammes par km pour une voiture au diesel.

3 TAEG : Taux annuel effectif global

4 Les intérêts débiteurs sont calculés sur la base du nombre de jours réels. Dans ce cas ci, les intérêts débiteurs sont calculés sur la base de 92 jours.

5 Pour les jeunes de 18 à 24 ans : TAEG 7,34% (taux d'intérêt débiteur 7,34%), montant à apurer après trois mois : 1.272,52 euros.

• **Ouverture de crédit avec carte**

• **KBC-Pinto Visa**

Montant du crédit (euros)	Durée (exprimée en mois)	TAE <sup>3</sup>	Taux débiteur	Paiement mensuel minimal exprimé en Euros ou en %
2 500	Indéterminée	12,43%	10,25%	5,6% <sup>6</sup> du solde restant dû (capital majoré des frais totaux du crédit)

• **Dépassement**

Montant du crédit (euros)	Durée (exprimée en mois)	TAE <sup>3</sup>	Taux débiteur	Montant à apurer après un mois <sup>4</sup>
1 250	1 mois	//	10,48%	1 260,71

• **Carte de crédit KBC Silver avec KBC Flex Budget<sup>7</sup>**

Montant du crédit (euros)	Durée (exprimée en mois)	TAE <sup>3</sup>	Taux d'intérêt débiteur	Paiement mensuel minimum exprimé en euros ou en %
2 500	Indéterminé	12,44%	10,09%	5,6% <sup>6</sup> du solde restant dû (capital majoré du total des coûts du crédit)

• **Carte de crédit KBC Gold avec KBC Flex Budget<sup>7</sup>**

Montant du crédit (euros)	Durée (exprimée en mois)	TAE <sup>3</sup>	Taux d'intérêt débiteur	Paiement mensuel minimum exprimé en euros ou en %
5 000	Indéterminé	12,43%	9,65%	5,6% <sup>6</sup> du solde restant dû (capital majoré du total des coûts du crédit)

• **Carte de crédit KBC Platinum avec KBC Flex Budget<sup>7</sup>**

Montant du crédit (euros)	Durée (exprimée en mois)	TAE <sup>3</sup>	Taux d'intérêt débiteur	Paiement mensuel minimum exprimé en euros ou en %
7 500	Indéterminé	11,45%	8,63%	5,6% <sup>6</sup> du solde restant dû (capital majoré du total des coûts du crédit)

<sup>6</sup> Pour les ouvertures de crédit avec carte octroyées avant le 1-1-2013 et avec un montant de crédit de plus de 5.000 euros, le pourcentage est de 5%.

<sup>7</sup> KBC Flex Budget est une ouverture de crédit avec la carte de crédit KBC Silver, Gold ou Platinum comme moyen supplémentaire de prélèvement de crédit.

# Crédit hypothécaire (en vue de l'acquisition d'une habitation ou d'un terrain à bâtir)

Un prospectus rendu obligatoire par la loi du 4 août 1992 relative au crédit hypothécaire, est disponible à nos guichets.



# Coffres-forts

## • Loyer des coffres-forts

Le loyer dépend du volume du coffre. Le contenu du coffre est assuré de manière illimitée.

## • Tarif

### - Contrats d'un an

loyer annuel, prime d'assurance et TVA comprises

	%	EUR
catégorie A, avec contenu 0 - 17 dm <sup>3</sup>		45,00
catégorie B, avec contenu 18 - 26 dm <sup>3</sup>		50,00
catégorie C, avec contenu 27 - 35 dm <sup>3</sup>		60,00
catégorie D, avec contenu 36 - 43 dm <sup>3</sup>		70,00
catégorie E, avec contenu 44 - 52 dm <sup>3</sup>		75,00
catégorie F, avec contenu 53 - 66 dm <sup>3</sup>		90,00
catégorie G, avec contenu 67 - 76 dm <sup>3</sup>		99,99
catégorie H, avec contenu 77 - 90 dm <sup>3</sup>		105,00
catégorie I, avec contenu 91 - 139 dm <sup>3</sup>		135,00
catégorie J, avec contenu 140 - 174 dm <sup>3</sup>		185,00
catégorie K, avec contenu 175 - 499 dm <sup>3</sup>		300,00
catégorie L, avec contenu 500 - 999 dm <sup>3</sup>		360,00

- A défaut d'une provision suffisante sur un compte d'épargne, il sera imputé un supplément de 12 EUR (TVA comprise) lors de la facturation.

### - Contrats triennaux

loyer, prime d'assurance et TVA incluse

catégorie A, avec contenu 0 - 17 dm <sup>3</sup>	135,00
catégorie B, avec contenu 18 - 26 dm <sup>3</sup>	150,00
catégorie C, avec contenu 27 - 35 dm <sup>3</sup>	180,00
catégorie D, avec contenu 36 - 43 dm <sup>3</sup>	210,00
catégorie E, avec contenu 44 - 52 dm <sup>3</sup>	225,00
catégorie F, avec contenu 53 - 66 dm <sup>3</sup>	270,00
catégorie G, avec contenu 67 - 76 dm <sup>3</sup>	300,00
catégorie H, avec contenu 77 - 90 dm <sup>3</sup>	315,00
catégorie I, avec contenu 91 - 139 dm <sup>3</sup>	405,00
catégorie J, avec contenu 140 - 174 dm <sup>3</sup>	555,00
catégorie K, avec contenu 175 - 499 dm <sup>3</sup>	900,00
catégorie L, avec contenu 500 - 999 dm <sup>3</sup>	1080,00

- A défaut d'une provision suffisante sur un compte d'épargne, il sera imputé un supplément de 12 EUR (TVA comprise) lors de la facturation.

# Banque à distance

- Par automate KBC

Voir Comptes à vue KBC Cartes de débit KBC, p. 1/2.

- Par KBC-Phone

- Abonnement

- Par KBC Touch/KBC Mobile

- Abonnement

- Lecteur de carte KBC

- Premier lecteur
- Lecteur supplémentaire

- Messages sms

- Par message sms reçu

%

EUR

gratuit

gratuit

gratuit  
25,00

0,15





# KBC Rente<sup>1</sup>

Tous les mois un revenu complémentaire garanti. Cela vous intéresse? Vous pouvez obtenir une simulation sur mesure sans engagement à votre agence bancaire KBC.

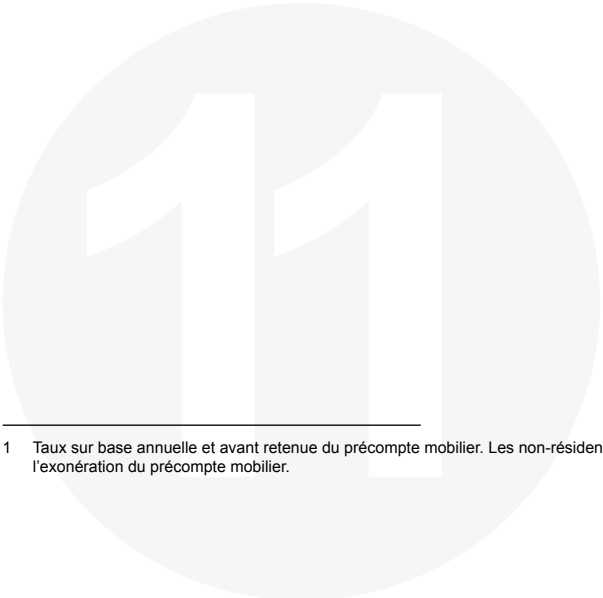
Montant minimal de souscription: 10 000 EUR

Taux KBC Rente avec réduction du capital

	%	EUR
3 ans	0,20	
4 ans	0,25	
5 ans	0,40	
6 ans	0,40	
7 ans	0,40	
8 ans	0,40	

%

EUR



<sup>1</sup> Taux sur base annuelle et avant retenue du précompte mobilier. Les non-résidents peuvent obtenir l'exonération du précompte mobilier.

# Attestations

Attestations pension alimentaire

%

EUR

gratuit



# Virements

- **Virement urgent**

Si un client remet un virement urgent avant une heure donnée, quel que soit le canal qu'il utilise, une commission lui est portée en compte pour ce faire.

- **Copie d'un virement**

- Copie d'un virement national ou européen

%	EUR
	6,05
	12,10



## Versements et retraits de billets de banque étrangers par comptes devises propres

### • Frais de traitement

Frais de traitement fixes en plus des 1,50 % prélevés sur le montant

### • Date de valeur

- Opérations débitrices

Le client commande des billets de banque étrangers sur son compte en devises : date de valeur = date de comptabilisation.

- Opérations créditrices

Le client verse des billets de banque étrangers sur son compte en devises : date de valeur = date de l'opération

%

EUR

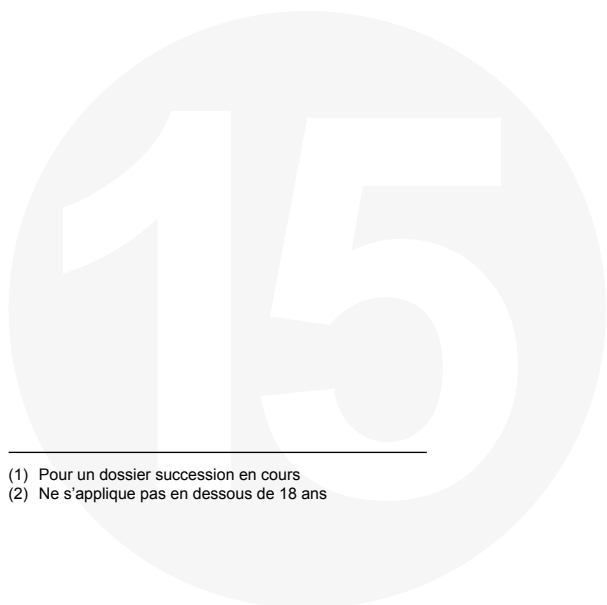
1,24

14

## Gestion dossier de succession

Pour la gestion des successions une indemnité annuelle <sup>(1)</sup> forfaitaire est prélevée par dossier <sup>(2)</sup>.

%	EUR
	50,00



(1) Pour un dossier succession en cours  
(2) Ne s'applique pas en dessous de 18 ans

# Chèques

## • Chèque circulaire

- Paiement en espèces
- Chèque circulaire: à envoyer au bénéficiaire:  
demande automatique
- Chèque circulaire: à remettre au donneur d'ordre:  
demande automatique

## • Chèque bancaire

- Etablissement chèque bancaire national

## • Copie d'un chèque

- Copie d'un chèque national

%

EUR

6,05

1,51

0,97

6,05

12,10

16

## Opérations au comptant

- Versement monnaie d'appoint
- Date de valeur = date de l'opération

%	EUR
	0,0042 par pièce (de monnaie)



# PROTECTION DES DÉPÔTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS EN BELGIQUE

## I. PROTECTION DES DÉPÔTS

Dans le cadre du système de protection des dépôts, les clients ayant déposé des fonds auprès de KBC Bank SA, y compris KBC Brussels et ses succursales relevant de l'Union européenne, peuvent prétendre à un remboursement de la part du Fonds de garantie pour les services financiers à concurrence de 100 000 EUR au maximum si KBC Bank est déclarée en faillite ou si la Banque nationale de Belgique (BNB) a constaté que KBC Bank ne peut plus honorer ses engagements.

### • Que couvre cette protection ?

La protection des dépôts s'applique à tous les avoirs en comptes à vue, comptes d'épargne, bons de caisse ou comptes à terme et ce, indépendamment de la devise dans laquelle sont libellés ces avoirs.

### • Qui est protégé ?

Chaque particulier, association, ASBL ou entreprise privée (quelle que soit sa taille) peut prétendre à la garantie qui est octroyée indépendamment de la nationalité, du domicile ou du lieu d'établissement du déposant. Les dépôts réalisés par des pouvoirs publics ou d'autres établissements financiers ne bénéficient pas de la protection.

### • Quel est le montant couvert ?

Le système de la protection des dépôts couvre les avoirs visés jusqu'à concurrence de 100 000 EUR par déposant et par établissement de crédit. Un déposant ayant des dépôts à la fois auprès de KBC Bank et de KBC Brussels (marque différente, mais juridiquement une division de KBC Bank SA) bénéficie donc d'une protection commune jusqu'à concurrence de 100 000 EUR.

Pour les dépôts résultant de deux types de transaction spécifiques, les personnes physiques bénéficient d'une protection supplémentaire à concurrence de 500 000 EUR (par type). Cela concerne les dépôts :

1. qui résultent directement de l'achat ou de la vente d'une habitation privée, à condition que le déposant y ait eu ou ait l'intention d'y établir son domicile.
2. qui découlent d'indemnités de licenciement et d'allocations à la suite d'un départ à la retraite, d'une invalidité ou d'un décès (mais pas d'un héritage), et/ou qui découlent de prestations d'assurance, et/ou qui découlent d'indemnités pour un préjudice lié à des activités criminelles ou à une condamnation à tort.

La protection supplémentaire est valable pour une durée de 6 mois après inscription au crédit du montant ou à partir du moment où ces montants peuvent légalement être transférés.

## II. PROTECTION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (PROTECTION DES INVESTISSEURS)

Un client qui dépose des instruments financiers sur un compte-titres reste propriétaire de ces instruments financiers. KBC Bank (y-inclus KBC Brussels) agit uniquement en tant que conservateur et n'utilise pas les instruments financiers à des fins propres. Même si KBC Bank devait faire faillite, le client reste propriétaire de ses instruments financiers, qu'il peut réclamer. Une protection supplémentaire est néanmoins prévue si les instruments financiers du client devaient malgré tout être perdus pour l'une ou l'autre raison (par ex. en cas de fraude), et si KBC Bank est déclaré en faillite, a déposé une requête en réorganisation judiciaire ou est sommé de le faire, ou si la Banque nationale de Belgique (BNB) a constaté que, compte tenu de sa position financière, KBC Bank a dû refuser le remboursement d'un avoir exigible. Ce système de protection ne protège pas contre une éventuelle perte de valeur des instruments financiers.

### • Que couvre cette protection ?

La protection des investisseurs couvre les instruments financiers (actions, obligations, parts de fonds communs de placement, parts de SICAV, etc.) conservé par KBC Bank (y-inclus KBC Brussels) pour le compte de clients et que la banque se trouverait dans l'impossibilité de restituer en cas de défaillance. La garantie couvre également les bons de caisse, obligations et autres titres de créance bancaires émis par d'autres établissements de crédit, mais mis en dépôt en compte-titres auprès de KBC Bank.

Les sociétés d'investissement (SICAV) ou fonds communs de placement sont des organismes juridiquement indépendants. Les actions ou parts de tels organismes sont couvertes par le système de protection des investisseurs.

### • Qui est protégé ?

Chaque particulier, association, ASBL ou petite ou moyenne entreprise peut prétendre à la garantie qui est octroyée, indépendamment de la nationalité, du domicile ou du lieu d'établissement.

Une entreprise n'est couverte par le système de protection que si elle est autorisée à déposer un bilan abrégé. Il s'agit plus particulièrement d'entreprises qui dépassent au maximum l'un des seuils suivants : (i) un total du bilan de 4 500 000 EUR au maximum, (ii) un chiffre d'affaires annuel (hors TVA) de 9 000 000 EUR au maximum, (iii) un effectif moyen annuel de 50 personnes au maximum.

Le droit au remboursement ne s'applique ni aux avoirs des pouvoirs publics et de leurs institutions, ni aux avoirs des établissements financiers et des grandes entreprises (qui ne sont pas autorisées à établir un bilan abrégé).

### • Quel est le montant couvert ?

Le système de protection des investisseurs verse une garantie de 20 000 EUR maximum par investisseur, à calculer sur la valeur de marché ou de réalisation des instruments financiers concernés.



### **III. COMBINAISON DES DIFFÉRENTS RÉGIMES DE PROTECTION**

L'application des deux systèmes de protection décrits ci-dessus peut être cumulative.

### **IV. SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL**

Les systèmes de protection décrits ci-dessus s'appuient sur deux fonds publics, financés par les cotisations des secteurs financiers concernés :

- d'une part, le Fonds de garantie pour les services financiers, c/o Administration générale du Trésor, Avenue des Arts 30, B-1040 Bruxelles;
- d'autre part, le Fonds de protection des dépôts et instruments financiers, c/o Administration générale du Trésor, Rue du commerce 96, 1040 Bruxelles.

De plus amples informations sur ces systèmes de protection, y compris la liste des organismes participants, sont également disponibles sur les sites Internet respectifs du Fonds de garantie (<http://fondsdegarantie.belgium.be/fr>) et du Fonds de protection des dépôts et instruments financiers (<http://www.fondsdeprotection.be/index.html>).



18